

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 15 (1897)
Heft: 288

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnemente:

(incl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2^{te} Semester
Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 12,
2^{te} Semester Fr. 12.
In der Schweiz kann nur bei der Post
abonnirt werden; im Ausland auch
durch Postmandat an die Admini-
stration des Blattes in Bern.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

(Port compris)
Suisse: un an fr. 6, 2^e semestre fr. 3.
Etranger: un an fr. 12,
2^e semestre fr. 12.
On s'abonne, en Suisse, exclusivement
aux offices postaux; à l'étranger, aux
offices postaux ou par mandat postal à
l'Administration de la feuille, à Bern.
Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint in der Regel täglich und
wird mit den Abendzügen verschickt.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît, dans la règle, tous les jours,
et est expédié par les trains du soir.

Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Bei grösseren
Aufträgen entsprechender Rabatt. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern,
sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.

Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Rabais
pour ordres d'une certaine importance. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à
Berne, et par les Agences de publicité.

Inhalt — Sommaire

Verabfolgte Taxkarten an Handelsreisende. — Cartes payantes délivrées aux voyageurs
de commerce. — Konkurse. — Faillites. — Nachlassverträge. — Concordats. — Abhanden
gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Domicile juridique (Rechtsdomizil). — Handels-
register. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de
fabrique et de commerce. — Erhöhung der Notenummission der Bank in Luzern. — Bilan d'une compagnie
d'assurances (Bilanz einer Versicherungsgesellschaft).

Amtlicher Teil — Partie officielle

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende.

Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce.

- Aargau (Aarau). 17. November. Nachtrag zu Nr. 10. Statt Gotthard Weber:
Theodor Thut-Lohrian. Wein.
Basel. 19. November. Nr. 2559. Maurice Gattein, Inhaber der Firma
gleichen Namens in Berlin. Teppiche.
— 19. November. Nr. 2560. Ferdinand Pick, Inhaber der Firma gleichen
Namens in Budapest. Teppiche.
— 19. November. Nr. 2561. Jakob Adler, Inhaber der Firma gleichen
Namens in Budapest. Teppiche.

Konkurse. — Faillites. — Fallimenti.

Konkursöffnungen. — Ouvertures de faillites.

(B.-G. 281 und 282.)

(L. P. 281 et 282.)

Die Gläubiger der Gemeinschuldner und
alle Personen, die auf in Händen eines
Gemeinschuldners befindliche Vermögens-
stücke Anspruch machen, werden aufge-
fordert, binnen der Eingabefrist ihre Forde-
rungen oder Ansprüche, unter Einlegung
der Beweismittel (Schuldscheine, Buchaus-
züge etc.) in Original oder amtlich be-
gläubigter Abschrift, dem betreffenden
Konkursante einzuweisen.

Les créanciers des faillits et ceux qui
ont des revendications à exercer, sont
invités à produire, dans le délai fixé pour
les productions, leurs créances ou revendi-
cations à l'office et à lui remettre leurs
moyens de preuve (titres, extraits de livres,
etc.) en original ou en copie authentique.

Les débiteurs du failli sont tenus de
s'annoncer, sous les peines de droit, dans
le délai fixé pour les productions.

Ceux qui détiennent des biens du failli,
en qualité de créanciers gagistes ou à quel-
que titre que ce soit, sont tenus de les
mettre à la disposition de l'office, dans le
délai fixé pour les productions, sous peine
réservée; faute de quoi, ils encourront les
peines prévues par la loi et seront déchus
de leur droit de préférence, sauf excuse
suffisante.

Les codébiteurs, cautions et autres
garants du failli ont le droit d'assister
aux assemblées des créanciers.

- Kt. Zürich. Konkursamt Enge in Zürich II. (1658^a)
Gemeinschuldner: Freyberger, Heinrich, wohnhaft Bodmerstrasse 9,
in Enge-Zürich II, Inhaber der Patentkistenfabrik Stäfa.
Datum der Konkurseröffnung: 12. November 1897.
Erste Gläubigerversammlung: Dienstag, den 30. November 1897, nach-
mittags 2 Uhr, im Bureau des Konkursamtes Enge, Lavaterstrasse 6.
Eingabefrist: Bis 20. Dezember 1897.

- Kt. St. Gallen. Konkursamt Unterrheinthal in Thal. (1655)
Gemeinschuldner: Kellenberger, Eduard, früher Wirt und Metzger,
z. Adler, in Rheineck.
Datum der Konkurseröffnung: 11. November 1897.
Erste Gläubigerversammlung: Montag, den 29. November 1897, nach-
mittags 4 Uhr, im Kreuz zu Rheineck.
Eingabefrist: Bis 20. Dezember 1897.

- Kt. Graubünden. Konkursamt Oberengadin in Samaden. (1656)
Gemeinschuldner: Neubert, Richard, Inhaber der Firma «R. Neubert»,
Flaschener- und Installationsgeschäft, in Pontresina, derzeit flüchtig.
Datum der Konkurseröffnung: 10. November 1897.
Erste Gläubigerversammlung: Freitag, den 26. November 1897, nachmittags
2 Uhr, im Gemeindehaus Samaden.
Eingabefrist: Bis 20. Dezember 1897.

- Ct. du Valais. Office des faillites de Martigny. (1657)
Failli: Rouiller, Marcel, fils de Joseph, à Martigny-Ville.
Date de l'ouverture de la faillite: 15 novembre 1897.
Première assemblée des créanciers: Samedi, 27 novembre 1897, à
2 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, à Martigny-Ville.
Délai pour les productions: 20 décembre 1897.

- Ct. du Valais. Office des faillites d'Entremont, à Sembrancher. (1662)
Failli: Pellouchoud, Maurice, de Praz-de-Fort, orsières actuellement
fugitif.
Date de l'ouverture de la faillite: 10 novembre 1897.
Première assemblée des créanciers: Vendredi, 26 novembre 1897, à 10 heures
du matin, à la maison de commune, à Sembrancher.
Délai pour les productions: 20 décembre 1897.

Abänderung des Kollokationsplanes. — Rectification de l'état de collocation.

(B.-G. 251.)

(L. P. 251.)

Der ursprüngliche oder abgeänderte
Kollokationsplan erwächst in Rechtskraft,
falls er nicht binnen zehn Tagen vor dem
Konkursgerichte angefochten wird.

L'état de collocation, original ou rectifié,
passe en force s'il n'est attaqué dans les
dix jours par une action intentée devant
le juge qui a prononcé la faillite.

- Kt. Solothurn. Konkursamt Olten. (1663)
Gemeinschuldner: Lack, Rudolf Xaver, sel., Sager, in Kappel (S. H.
A. B. Nr. 145 vom 29. Mai 1897, pag. 593).
Anfechtungsfrist: Bis 30. November 1897.

- Ct. de Neuchâtel. Office des faillites du Locle. (1660)
Failli: Frascotti, Jean, maître gypseur et peintre, au Locle (F. o. s.
du c. du 13 octobre 1897, n^o 258, page 1057).
Délai pour intenter l'action en opposition: 30 novembre 1897.

Konkurssteigerungen. — Vente aux enchères publiques après faillite.

(B.-G. 267.)

(L. P. 267.)

- Kt. Basel-Stadt. Konkursamt Basel. (1666)
Gemeinschuldner: Hess, Hermann, Kupferschmied, Inhaber der Firma
«H. Hess», Fabrikation und Handel in Trockenbeerwein (S. H. A. B. Nr. 273
vom 30. Oktober 1897, pag. 1119).
Ort, Tag und Stunde der Steigerung: Donnerstag, den 25. November 1897,
nachmittags 2 Uhr, in Nr. 74 Dornacherstrasse, Basel.
Versteigerunggegenstände: 1 Gaseinrichtung, 1 Weinpumpe, 1 Filtrier-
apparat, 1 Trotte, 1 Partie Fässchen, diverses Küferwerkzeug, 1 Dezimalwaage,
ca. 300 Hektoiter Trockenbeerwein etc.

Nachlassverträge. — Concordats. — Concordati.

Nachlassstundung und Aufruf zur Forderungseingabe.

(B.-G. 295—297 u. 300.)

Sursis concordataire et appel aux créanciers.

(L. P. 295—297 et 300.)

Den nachbezeichneten Schuldner ist für
die Dauer von zwei Monaten eine Nach-
lassstundung bewilligt worden.

Die Gläubiger werden aufgefordert, ihre
Forderungen in der Eingabefrist beim Sach-
walter einzugeben, unter der Androhung,
dass sie im Unterlassungsfalle bei den Ver-
handlungen über den Nachlassvertrag nicht
stimmberichtig wären.

Eine Gläubigerversammlung ist auf den
unten hiefür bezeichneten Tag einberufen.
Die Akten können während zehn Tagen
vor der Versammlung eingesehen werden.

Les débiteurs ci-après ont obtenu un
sursis concordataire de deux mois.

Les créanciers sont invités à produire
leurs créances auprès du commissaire dans
le délai fixé pour les productions, sous
peine d'être exclus des délibérations rela-
tives au concordat.

Une assemblée des créanciers est con-
voquée pour la date indiquée ci-dessous.
Les créanciers peuvent prendre connais-
sance des pièces pendant les dix jours qui
précèdent l'assemblée.

- Ct. de Vaud. Président du tribunal de Lausanne. (1659)
Débitrice: Société en liquidation R. Marguerat et C^{ie}, menuisiers, à
Lausanne.

- Date du jugement accordant le sursis: 15 novembre 1897.
Commissaire au sursis concordataire: V. Deprez, préposé aux faillites,
1, Place Chauderon, à Lausanne.
Délai pour les productions: 10 décembre 1897.
Assemblée des créanciers: Mercredi, 29 décembre 1897, à 2 heures après-
midi, à l'Eveché, à Lausanne.
Délai pour prendre connaissance des pièces: Dès le 18 décembre 1897.

Verhandlung über den Nachlassvertrag. — Délibération sur l'homologation de concordat.

(B.-G. 304.)

(L. P. 304.)

Die Gläubiger können ihre Einwendungen
gegen den Nachlassvertrag in der Ver-
handlung anbringen.

Les opposants au concordat peuvent se
présenter à l'audience pour faire valoir leurs
moyens d'opposition.

- Ct. de Berne. Président du Tribunal de Porrentruy. (1665)
Débiteur: Schwyn, Hans, Restaurant de l'Ours, à Porrentruy (F. o. s.
du c. du 11 septembre 1897, n^o 232, page 952).
Jour, heure et lieu de l'audience: Vendredi, 3 décembre 1897, à 2 heures
de l'après-midi, dans la salle des audiences du tribunal, Hôtel des Halles, à
Porrentruy.

- Kt. Aargau. Bezirksgericht Zofingen. (1664)
Schuldner: B. von Arx & Sohn, Hutfabrik, in Zofingen (S. H. A. B.
Nr. 232 vom 11. September 1897, pag. 952).
Tag, Stunde und Ort der Verhandlung: Freitag, den 26. November 1897,
vormittags 10 Uhr, im Gerichtssaal, in Zofingen.

Verwerfung des Nachlassvertrages. — Rejet du concordat.

(B.-G. 308 u. 309.)

(L. P. 308 et 309.)

Ct. de Berne.

Tribunal (II^e instance).

(1661)

Autorité de surveillance pour les offices des poursuites et des faillites.

Débiteur: Biette, Eugène, fabricant d'horlogerie, à Courgenay (F. o. s. du c. du 5 mai 1897, n° 126, page 517).
Date du rejet: 28 octobre 1897.

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Joseph Cuennet, à Chésopelloz, demande l'annulation de l'obligation au porteur n° 18,471, de l'emprunt de la Banque de l'Etat de Fribourg, du 29 novembre 1895, du capital de fr. 100. — avec la feuille des coupons d'intérêt annuel 2%.

Sommation est faite au détenteur inconnu de ce titre de le produire au greffe du tribunal de l'arrondissement de la Sarine, à Fribourg, dans le délai de trois ans, à partir de la première publication du présent avis; à ce défaut l'annulation du dit titre sera prononcée.

Fribourg, le 12 novembre 1897.

(W. 110²)

Le président du tribunal: E. Bise.

Henri Kienast, à Kilchberg (Zürich), demande l'annulation des obligations au porteur n°s 16,235 et 16,244, de l'emprunt de la Banque de l'Etat de Fribourg, du 29 novembre 1895, du capital de fr. 100. — avec coupons d'intérêts 2%, dès et y compris l'année 1898.

La personne qui serait détentrice de ces titres est sommée de les produire au greffe du tribunal de la Sarine, à Fribourg, dans le délai de trois ans, à partir de la première publication du présent avis; à ce défaut l'annulation des dits titres sera prononcée.

Fribourg, le 12 novembre 1897.

(W. 113²)

Le président du tribunal: E. Bise.

Das Bezirksgericht St. Gallen hat am 19. November 1897 im Sinne von Art. 854 O.-R. kraftlos erklärt den Sparkassaschein Nr. 54,089 der St. Gallischen Kantonalbank, am 29. August 1885 ausgestellt zu Gunsten der «Feldbatterie 42» und betragend Fr. 219.35 Cts.

St. Gallen, den 19. November 1897.

(W. 118)

Bezirksgerichtskanzlei St. Gallen.

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.**Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie,**

établie à Paris, n° 87, Rue Richelieu.

Le domicile juridique de notre compagnie pour le Canton du Tessin est élu chez la Banque populaire tessinoise, à Bellinzzone, en remplacement de M. Erminio Paganini, décédé.

Genève, le 18 novembre 1897.

Au nom de la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie:

(D. 89)

Ern. Pictet & C^e, mandataires généraux.**Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.****I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.****Zürich — Zurich — Zurigo**

1897. 17. November. Die Firma Zweifel & C^e in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 250 vom 9. Oktober 1895, pag. 1044), Gesellschafter: Jacques Zweifel-Weber und Seba Zweifel, ist infolge Auflösung dieser Kollektivgesellschaft erloschen. Die Liquidation der Aktiven und Passiven ist durchgeführt.

18. November. Die Firma E. D. Booth-Hellberg in Zürich III, Filiale dieser Firma in Basel (S. H. A. B. Nr. 285 vom 13. Oktober 1896, pag. 1171) und damit die Prokura Frederick Van Allen ist infolge Aufgabe der Zweigniederlassung erloschen.

Glarus — Glaris — Glarona

1897. 15. November. Aus der Bankkommission der Glarner Kantonalbank in Glarus (S. H. A. B. Nr. 6 vom 20. Januar 1884, pag. 38; Nr. 68 vom 30. Mai 1888, pag. 525; Nr. 31 vom 12. Februar 1891, pag. 122, und Nr. 113 vom 22. April 1897, pag. 465) ist Rudolf Gallati ausgetreten und vom Landrate in seiner Sitzung vom 3. November 1897 an dessen Stelle als Präsident mit rechtsverbindlicher Unterschrift gewählt worden: Kaspar Heer, von und in Glarus.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1897. 15. November. Die Firma Thurneysen & C^e in Basel (S. H. A. B. Nr. 57 vom 16. März 1891, pag. 237) widerruft die an Rudolf Heusler erteilte Prokura.

16. November. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Dietschy & C^e in Basel (S. H. A. B. Nr. 191 vom 14. Dezember 1889, pag. 906) löst sich mit dem 1. Dezember 1897 auf, an welchem Tag die Firma erlischt. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «Dietschy, Heusler & C^e».

16. November. Wilhelm Rudolf Dietschy-Fürstenberger, Rudolf Heusler-Veillon, Johann Jakob Dietschy-Burckhardt, Wilhelm Dietschy-Alioth, alle von und in Basel, und August Veillon-Burckhardt, von Aigle (Waadt), wohnhaft in Basel, haben unter der Firma Dietschy, Heusler & C^e in Basel eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche mit dem 1. Dezember 1897 beginnt und Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Dietschy & C^e» übernimmt. Wilhelm Rudolf Dietschy-Fürstenberger und Rudolf Heusler-Veillon sind unbeschränkt haftende Gesellschafter; Johann Jakob Dietschy-Burckhardt ist Kommanditär mit dreihundertfünfzigtausend Franken (Fr. 350,000); August Veillon-Burckhardt ist Kommanditär mit dreihundertfünfzigtausend Franken (Fr. 350,000); Wilhelm Dietschy-Alioth ist Kommanditär mit hunderttausend Franken (Fr. 100,000). Die Firma erteilt

Prokura an Wilhelm Dietschy-Alioth und an Arnold Rudin-Simon, von und in Basel. Natur des Geschäftes: Seidenbandfabrikation. Geschäftslokal: St. Johannvorstadt 19.

16. November. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Gebrüder Lippert in Basel (S. H. A. B. Nr. 266 vom 13. Dezember 1894, pag. 1099) hat sich aufgelöst; die Firma ist nach bereits beendigter Liquidation erloschen.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1897. 17. November. Die Firma Chr. Haueter in Therwil (S. H. A. B. Nr. 103 vom 13. November 1886, pag. 721) ist infolge Wegzuges des Inhabers erloschen.

Waadt — Vaud — Vaud**Bureau de Cossonay.**

1897. 18 novembre. John Poget, d'Agiez, domicilié à L'Isle, fait inscrire qu'il est le chef de la raison J. Poget, à L'Isle. Genre de commerce: Entrepôt agricole, chaux, gypse, tourteaux engrais, etc.

Bureau de Lausanne.

16 novembre. Le chef de la maison E. Desponds-Mogeon, à Lausanne, est Emile Desponds, allié Mogeon, de Lussery, domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Epicerie, tabacs et cigares. Magasin: 17, Rue Madeleine.

17 novembre. La raison Jean Strohmaier, à Lausanne, café du commerce (F. o. s. du c. du 19 janvier 1889, n° 8, page 48), est radiée ensuite de remise de son établissement.

17 novembre. La raison A. Leclerc, à Lausanne, café des Echelettes et commerce de vins (F. o. s. du c. du 14 octobre 1896, n° 286, page 1177), est radiée d'office ensuite de la faillite de la titulaire.

Rectification. Dans la F. o. s. du c. du 17 novembre courant, n° 285, page 1168, dernier alinéa, au lieu de «Schneider & Wallbach», lire: Schreiber & Wallbach.

Bureau de Sentier.

16 novembre. La raison V^e de M. Meylan, au Lieu (F. o. s. du c. du 16 mars 1892), est radiée d'office, ensuite de départ de la titulaire depuis plus d'une année.

16 novembre. Emil-Melchior Blum, de Koblenz (Argovie), résidant à Lausanne, a fondé une maison de commerce sous la raison individuelle E. Blum, au Sentier, dès le 1^{er} septembre 1897. Commerce de chaussures.

16 novembre. La raison Valérie Golaz, aux Bioux (F. o. s. du c. du 29 novembre 1894), est radiée ensuite de cession de commerce.

Sous la raison individuelle Golaz-Guignard, aux Bioux, Lousia, née Guignard, femme de Henri-Elie Golaz, de L'Abbaye, demeurant aux Bioux, régulièrement autorisée de son mari, a repris la suite des affaires avec l'actif et le passif de l'ancienne maison «Valérie Golaz», à partir du 1^{er} janvier 1897. Genre de commerce: Mercerie, épicerie, vaisselle, ferblanterie et ferronnerie; tabacs et cigares.

Bureau de Vevey.

16 novembre. Sous la dénomination Laiterie de Pully, il existe à Pully rière Chardonne, une association, qui a pour but de réunir le lait des vaches des associés pour en opérer soit la vente en commun, soit la fabrication en fromage ou autres produits. Les statuts ont été dressés le 31 janvier 1897. La durée de l'association est illimitée. Pour devenir membre de l'association il faut en adresser la demande écrite au président, être agréé par la majorité absolue des associés et payer une finance d'entrée fixée chaque fois par l'assemblée générale, mais qui ne pourra cependant être inférieure à vingt francs. Les nouveaux membres deviennent propriétaires d'une part dans l'association. Un sociétaire ne peut se retirer que moyennant un avertissement écrit donné au moins six mois avant la fin d'un exercice annuel; la qualité de sociétaire se perd en outre par la mort, par la faillite ou par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale. Les frais et charges ordinaires de l'association sont supportés par les associés proportionnellement au lait apporté. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de l'association. Les convocations ont lieu sur l'ordre du président par cartes remises aux sociétaires au moins 24 heures à l'avance. A la dissolution l'actif ou le passif net de l'association se répartit entre les propriétaires de parts. Les organes de l'association sont: a. l'assemblée générale; b. le comité composé de six membres nommés par l'assemblée générale. L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire. Le comité est composé de: Charles Ducret-Richard, de Chardonne, domicilié aux Choumaux rière Chardonne, président; Charles Ducret, de Chardonne, domicilié au Nèguez rière Chardonne, vice-président; Emile Pinget, de Lutry, domicilié en Praz-Valey rière Chardonne, caissier; Jules Genton, de Chardonne, domicilié en Corneaux rière Chardonne, secrétaire. Les autres membres sont: Henri Mouron, de Chardonne, domicilié à la Montagne rière Chardonne; Charles Volet, des Fiolleyres et Châtillens, domicilié en Praz-Paturaz rière Chardonne. Locaux: Laiterie de Pully.

Bureau d'Yverdon.

16 novembre. La raison Denis Durussel, à Donneloye (F. o. s. du c. du 2 avril 1891, page 305), est radiée pour cause de remise de commerce.

Walls — Valais — Valèse**Bureau de St-Maurice.**

1897. 15 novembre. François Ortell, de Mendrisio, domicilié à Monthey, et Antoine, Attilio et Faustin Felli, de Caselzuigno, province de Come (Italie), domiciliés à Vevey, ont constitué à Monthey, sous la raison sociale Ortell et Felli frères, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} mai 1897. Genre de commerce: Entreprise de bâtiments et travaux publics. Bureaux: Maison Ortell, à Monthey.

Genf — Genève — Ginevra

1897. 15 novembre. La Société anonyme de garantie de l'Exposition Nationale Suisse à Genève en 1896, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 18 juillet 1893, n° 166, page 676), s'étant en conformité de l'art. 2 de ses statuts, et par le fait de l'accomplissement du but pour lequel elle avait été constituée, dissoute de fait, à partir du 18 octobre 1896, n'a plus subsisté que pour sa liquidation. Les membres du conseil d'administration en fonctions à cette époque sont restés chargés de sa liquidation qui est actuellement terminée, et ont requis la radiation de cette société au registre du commerce.

15 novembre. La maison Mariano Soriano, établie à Grao de Valencia (Espagne) (suivant attestation de l'alcade du dit endroit) et dont le chef est Mariano Soriano, d'origine espagnole, domicilié à Valencia, a établi à Genève sous la même raison commerciale, une succursale qui a commencé le 1^{er} juillet 1897, et qui a pour objet, ainsi que le siège principal,

le commerce des vins en gros. La succursale de Genève est représentée en premier lieu par le chef de la maison et plus spécialement par Antonio Millan, d'origine espagnole, domicilié à Genève, auquel procuration a été donnée à cet effet. Bureau à Genève: 8, Rue des Alpes.

15 novembre. Les suivants: Hans-Emile Lüscher, d'origine argovienne, domicilié à Plainpalais, et Frédéric Bühler, d'origine st-galloise, domicilié de fait à Béziers (département de l'Hérault), mais faisant pour les besoins du commerce, élection du domicile chez son associé à Plainpalais, ont constitué au dit lieu sous la raison sociale **E. Lüscher et Bühler J^{rs}**, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} septembre 1897. Genre d'affaires: Vins étrangers en gros. Bureaux et locaux: à Miremont s. Champel.

15 novembre. Le chef de la maison **Thouney**, à Genève, commencée en avril 1897, est Louis-Alois Thouney, d'origine vaudoise, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Exploitation de l'Hôtel de France, 4, Rue Pradier, et d'un restaurant-garni, 7 et 9, Rue du Conseil-Général.

15 novembre. Le chef de la maison **John Fournier**, à Genève, commençant le 1^{er} décembre 1897, est John Fournier, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Café-brasserie. Locaux: 12, Cours de Rive (Ancien établissement Ch. Mégevent).

15 novembre. La raison **F. H. Lavanchy-Clarke**, agence d'importation et d'exportation à Plainpalais (F. o. s. du c. du 25 septembre 1896, n° 270, page 1113), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

15 novembre. La maison **Engène Bloc**, commerce de fourrures, à l'enseigne «Au Lion», à Genève (F. o. s. du c. du 18 janvier 1883, n° 5, page 35, et du 23 juillet 1894, n° 173, page 706), est entrée en liquidation le 1^{er} septembre 1897, ensuite du décès de son chef, survenu le 29 août dernier. La liquidation en a été confiée, avec les pouvoirs les plus étendus, y compris pouvoir de substituer, à Henri-Louis Duchosal, agent d'affaires à Genève.

16 novembre. Suivant procès-verbal d'assemblée générale d'actionnaires, dressé par M^e Cherbuliez, notaire, à Genève, le 30 octobre 1897, la **Société des Monettes Genevoises**, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 25 mai 1897, n° 141, page 578) a décidé l'augmentation de son capital social, constaté la souscription intégrale des actions nouvelles et la libération complète, tant des anciennes que des nouvelles actions et adopté de nouveaux statuts révisés, tels qu'ils résultent d'un acte dressé le même jour par le même notaire. Le capital social a été porté à la somme de deux cent mille francs (fr. 200,000), divisé en 2000 actions de fr. 100 chacune, au porteur. Le conseil d'administration a été porté de 5 à 7 membres. La société est engagée par la signature de quatre administrateurs, ou d'un seul spécialement délégué. Le conseil d'administration est composé de MM. Albert de Luserna; Pierre-Louis Pittard; Jean-Marc Comte; Pierre-Marie Poujoulat, et Alfred Séguin, désignés dans les statuts primitifs, et MM. Edouard Crémieux, et Charles-Jean Binet, désignés par les statuts révisés, tous à Genève. Il n'a été apporté aucun autre changement sujet à l'inscription au registre du commerce.

17 novembre. Le chef de la maison **Walter Lüthi**, à Plainpalais, est Walter Lüthi, de Langnau (Berne), domicilié à Plainpalais. Genre de commerce: Fromages en gros. Locaux 22, Rue de Carouge.

17 novembre. Suivant procès-verbal d'assemblée générale et approbation de statuts, dressé par M^e Eugène-Henri Picot, et son collègue, notaires à Genève, le 9 novembre 1897, il a été formé, sous la dénomination de **Société des Villas**, Route de Chêne-Malagnou, une société anonyme, ayant pour objet l'achat, la construction et l'exploitation d'immeubles dans la commune de Chêne-Bougeries et dans les communes avoisinantes. Le siège de la société est à Chêne-Bougeries, Clos des Villas. Le capital de la société est de cent soixante mille francs (fr. 160,000), divisé en 32 actions de 5000 francs. Les actions sont nominatives. La durée de la société est illimitée. Elle est administrée par un conseil d'administration composé de trois à cinq membres. Pour les actes à passer et les signatures à donner au nom de la société, le conseil d'administration est valablement représenté vis-à-vis des tiers par la signature collective de deux de ses membres. Les publications émanant de la société seront valablement faites par des avis insérés dans la Feuille des avis officiels du canton de Genève. Le conseil d'administration, pour la première période de trois ans est composé de MM. William Viollier, agronome, à Bardonnex; William Brachsch, commis-banquier, à Plainpalais; Eugène Adert, administrateur du Journal de Genève, à Grange-Canal (Chêne-Bougeries); Louis Wuarin, professeur, à Genève, et Frédéric Ferrière, docteur en médecine, à Florissant (Eaux-Vives).

17 novembre. Le chef de la maison **Crochet**, à Genève, commencée le 15 septembre 1897, est André Crochet, d'origine française, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Café. Locaux: 3, Rue de l'Hôtel-de-Ville. (Ancien établissement «E. Girod».)

17 novembre. Le chef de la maison **Joseph Blanc**, à Genève, est Joseph Blanc, d'origine française, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Représentation commerciale. Bureaux: 24, Rue des Grottes.

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

N° 9646. — 17 novembre 1897, 8 h. a.

Ph. Wolf, fabricant,
Chaux-de-Fonds (Suisse).



Montres, parties de montres, étuis et leurs emballages.

Nr. 9647. — 17. November 1897, 6 Uhr p.

Erste Schweizerische Aktiengesellschaft zur Herstellung unvergorener und alkoholfreier Trauben- und Obstweine,
Bern (Schweiz).

ROMEO

Unvergorene und alkoholfreie Trauben- und Obstweine.

Nr. 9648. — 17. November 1897, 6 Uhr p.

Erste Schweizerische Aktiengesellschaft zur Herstellung unvergorener und alkoholfreier Trauben- und Obstweine,
Bern (Schweiz).

JULIA

Unvergorene und alkoholfreie Trauben- und Obstweine.

Nr. 9649. — 17. November 1897, 6 Uhr p.

Erste Schweizerische Aktiengesellschaft zur Herstellung unvergorener und alkoholfreier Trauben- und Obstweine,
Bern (Schweiz).

JULIET

Unvergorene und alkoholfreie Trauben- und Obstweine.

Erhöhung der Notenemission der Bank in Luzern.

Mit Schlussnahme vom 19. November 1897 hat der Bundesrat der Bank in Luzern, in Luzern die Ermächtigung zur Erhöhung ihrer Notenemission von Fr. 4,000,000 auf Fr. 5,000,000 unter der nach Art. 12^a des Bundesgesetzes vom 8. März 1881 geleisteten Deckung durch Wertschriften erteilt.

Bern, den 19. November 1897.

Eidgenössisches Finanzdepartement.

Elévation de l'émission des billets de la „Bank in Luzern“.

Par décision du 19 novembre 1897, le conseil fédéral a accordé à la Bank in Luzern, à Lucerne, d'élever son émission de billets de banque de fr. 4,000,000 à fr. 5,000,000, ensuite de la couverture faite par un dépôt de titres, conformément à l'article 12^a de la loi fédérale du 8 mars 1881.

Berne, le 19 novembre 1897.

Département fédéral des finances.

LA NEW-YORK, compagnie d'assurances sur la vie.

Actif.

Bilan au 31 décembre 1896.

Passif.

fr.	ct.	
587,938,392	32	Valeurs mobilières.
194,395,109	67	Prêts sur première hypothèque.
87,337,563	—	Immeubles.
27,990,678	04	Espèces en caisse, en banque et banques de dépôts.
36,258,801	39	Prêts sur polices en vigueur et avances de primes.
5,100,616	50	Prêts à court terme (garantis subsidiairement par valeurs mobilières).
7,373,289	72	Intérêts et loyers courus au 31 décembre 1896.
23,647,272	74	Primes en voie d'encaissement ou appartenant à l'exercice mais échéant après le 31 décembre 1896 (chargement déduit).
970,041,723	38	

(B. 70)

fr.	ct.	
819,435,848	69	Réserve pour assurances de capitaux et rentes viagères
2,052,478	45	Réserve additionnelle volontairement constituée par la compagnie pour toutes éventualités.
7,837,210	02	Capitaux échus par suite de décès et assurances mixtes en cours de règlement, arrérages et bénéfices aux assurés non encore réclamés.
986,682	60	Dépôts à administrer pour le compte des bénéficiaires.
1,450,054	27	Tous autres articles du passif.
138,279,449	35	Excédent de l'actif, certifié exact par le département des assurances de l'Etat de New-York.
970,041,723	38	

Les directeurs pour la Suisse:

William Cuénod & C^{ie}, Vevey.

NB. La conversion du dollar en francs a été faite au change de 5,1825.

Insertionspreis:
Die halbe Spaltenbreite 30 Cts.,
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

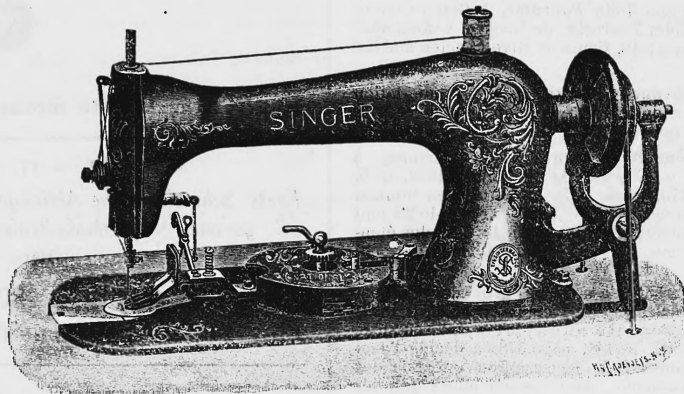
Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:
30 cts. la petite ligne,
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

Machine "SINGER" pour coudre les boutons.

Classe 16-69

pour coudre les boutons à 2 et 4 trous et les boutons à barettes sur tous genres de vêtements.



Ces machines produisent un travail solide et plus soigné que par n'importe quel autre procédé.

Leur usage est très répandu dans la fabrication de la bonneterie, lingerie, manteaux, costumes de cyclistes, de bains, d'enfants, etc.

Prospectus et prix franco sur demande.

COMPAGNIE "SINGER"

13, Rue du Marché, GENEVE.

(962)

Gemäss Artikel 4 der Statuten werden die Aktionäre der

Actienbrauerei Basel

zur
vierzehnten ordentlichen Generalversammlung
auf

Mittwoch, den 15. Dezember a. c., nachmittags 3 Uhr,
in den oberen Saal der Zunft zu Rebluten in Basel

eingeladen.

Traktanden:

- 1) Abnahme der Rechnung und des Geschäftsberichtes über das Betriebsjahr 1896/97, sowie des Berichtes der Herren Rechnungsrevisoren.
- 2) Feststellung der Dividende.
- 3) Wahl von zwei Rechnungsrevisoren und Suppleanten.
- 4) Wahl für das statutarisch ausscheidende Mitglied des Verwaltungsrates.

Eintrittskarten sind gegen Deponierung der Aktien oder genügenden Ausweis über den Aktienbesitz, nebst Jahresbericht zu beziehen bei dem Bureau der Gesellschaft und den Herren Ehinger & Co und E. La Roche Sohn vom 4. bis 14. Dezember. Vom 2. Dezember an liegt die Rechnungsaufstellung und der Revisionsbericht in Original im Bureau der Actienbrauerei zur Einsicht der Aktionäre auf. (H 5457 Q)

Basel, den 20. November 1897.

Namens des Verwaltungsrates der Actienbrauerei.

(984)

Der Präsident: Casimir Meyer-Vogel.

Der Sekretär: H. La Roche-Burckhardt.

Portland-Cement-Fabrik Lägern, Oberehrendingen.

Resteinzahlung auf Prioritätsaktien.

Die Zeichner von Prioritätsaktien unserer Gesellschaft werden hiedurch eingeladen, die Resteinzahlung von Franken 125 per Aktie, gleich 25 %, per 30. November a. c. beim Tit. Schweizerischen Bankverein Zürich zu leisten, an welcher Stelle vom genannten Tage an zugleich die Interimsscheine gegen die definitiven Titel umgetauscht werden können.

Betreffs der Folgen allfälliger Verspätung der Einzahlungen wird auf die §§ 634 und 635 des schweizerischen Obligationenrechts verwiesen.

(982)

Der Verwaltungsrat.

MONTREUX. Renseignements commerciaux, recouvrements juridiques, représentation dans bénéfices d'investissements et faillites ainsi que devant juges et tribunaux. (926)

S'adresser à **L. Chalet**, agent d'affaires patenté (patentierter Rechtsagent). Cautionnement déposé: fr. 10,000. — Tarif officiel. (Correspondant des principales agences de renseignements suisses et étrangères.)

Amtserparniskasse Fraubrunnen.

(Genossenschaft von 21 Gemeinden des Amtsbezirks Fraubrunnen mit einem Reserve- und Gewinnfonds von Fr. 162,710 und einer Gemeindegarantie von Fr. 107,400 bei einem Anlagekapital von Fr. 3,570,816, wovon 2/3 auf sicheres Grundpfand und staatlich garantierte Wertschriften.)

Wir nehmen stetsfort Gelder an:

- 1) auf Sparhefte à 3 1/4 % bis auf Fr. 5000 und darüber 3 1/4 %;
- 2) auf Kassascheine, rückzahlbar auf sechsmonatliche Kündigung, in beliebigen Summen zu 3 1/4 %.

(H 4349 Y)
Die Staatssteuer wird, so lange gesetzlich zulässig, von uns getragen.

(983)

Die Verwaltung.

England via Hoek van Holland-Harwich.

Täglicher Dienst, auch Sonntags, durch die neu erbauten, unter britischer Flagge fahrenden Doppelschrauben-Schnelldampfer «Dresden», «Vienna», «Berlin», «Amsterdam» und «Chelmsford», welche 1800 Tonnengehalt haben und über 5000 Pferdekkräfte entwickeln. (Ka 528/2)

22

Basel-London

22

Stunden

Stunden

Einzelreise:	Basel (Central-Bahnhof) Abf. 9.45 vm.	Doppelreise:
I. Kl. M. 94. 50	» (Bad. Bahnhof) » 9.57 »	I. Kl. M. 140. 20
II. Kl. M. 66. 60	Hoek v. Holland (Quai) Ank. 10.53 nm.	II. Kl. M. 99. 30
15 Tage gültig.	» » Abf. 11.20 »	45 Tage gültig.
	Harwich (Parkston-Quai) » 6.40 vm.	
	London (Liverpool Street-Stat.) Ank. 8.10 »	

Durchgehende Korridor-Wagen von Basel (vom Central-Bahnhof über Münster a./St.-Köln und vom Badischen Bahnhof über Karlsruhe-Mainz-Köln) nach Hoek van Holland bis an die Dampfer. Express-Züge von Harwich nach London, ebenso nach Nord-England und Schottland direkt, ohne London zu berühren. Grosse Zeit- und Kosten-Ersparnis. Direkte Gepäck-Abfertigung nach London. Reisende für alle andern Stationen lassen das Gepäck bis Harwich einschreiben. Billets werden an den Bahnhöfen in Basel verausgabt. Fahrplanbücher versendet und weitere Auskunft erteilt **E. Osswald**, Ober-Inspektor der Great-Eastern-Eisenbahn, Domhof 14, Köln a. Rh. (508)

Int. Adressen-Verlags-Anstalt
Zürich III, Konradstr. 12.

liefert Adressen des In- u. Auslandes auf Listen, Couverts und Streifen geschrieben, für Gewerbe, Handel und Industrie etc., sowie Bezugsquellen u. einzelne Adressen aller Branchen. — Prospekte auf Verlangen gratis. (981)

Lager in Engl. Stahl
Reilen Sägen Werkzeuge
J. H. BENKER & BIEL

Offizieller Diskontosatz schweizerischer Emissionsbanken
Taux d'escompte officiel des banques d'émission suisses $4\frac{1}{2}\%$